

Inventaire des titres concernant la seigneurie de Cornillon [AD42/CHMS143]

Retranscription XIXème siècle par a priori M. de La Tour de Varan d'un manuscrit de ~1600 par Jean Piquet juge de Saint-Didier

[*Note feuille volante*] « Me De la Tour Varan avait découvert dans la maison de La Fressange à St Didier les manuscrits de Me Jean Piquet, juge d'Aurec et de St Didier où se trouve la généalogie des Pierrefort et le livre des dépenses du Maréchal de Joyeuse et de sa famille, le premier manuscrit serait dans le grenier à recevoir l'eau d'une gouttière du toit »

Manuscripts de Me Jehan Piquet, Juge de St Didier et D'Auriec, milieu du XVI siècle

Inventaire des titres concernant la seigneurie de Cornillon

pages 1-139 : contenu de l'inventaire, voir tableau ci-après

pages 139-fin : Table (par Me De la Tour Varan) , non retranscrite ici

n°	an début	an fin	type	noms	notaire(s) ou rédacteur	« retranscription » / commentaires
54	1240	1326	franchise	[voir cartulaire]		
114	1249	1249	sentence	Gaudemar chararier de Lion Homar de Beaudiner, écuyer, seigneur de Cornillon	0	
160	1250	1250	terrier	Seigneur de Cornillon	0	<i>date approximative, pas d'info</i>
125	1282	1334	transaction	Luque dame de Beaudiner et Cornillon prieur de Firminy + Aymar seigneur de Beaudiner (viv. 1282?)	Guillaume de Villa	
158	1288	1351	échange	Messire Bertrand de Leyre chevalier, paroissien de St Bonnet de Novacelles diocèse de Clermont en 1351 Noble Hugues de Leyre en 1351 Bertrand de Leyre chanoine de Brioude en 1288 Noble Robert de Beaulieu, de Polheac en 1288	<i>aucun</i>	« Echanges passés entre Messire Bertrand de Leyre, chevalier, parrochien de l'église St Bonnet de Novasselas, au doicèse de Clermont, et noble Hugues de Leyre, par lesquels le dict Bertrand bailha au dict Hugues 7 livres tournoises de rente en direct, dont l'assiette seroit faite en la chastelenie et mandement de Nounette soy mouvant du fief du roy, et le dict Hugues luy bailha pareille somme de 7 livres tournoises, dont l'assiette en seroit faite (ici il doit manquer quelques mots) de Poulhac, se mouvant du fief du seigneur d'Aurouse. De l'an 1351. Plus : acquisition faite par Bertrand de Leyre, chanoine de Brioude, des rantes que luy vendit noble Robert de Beaulieu, du lieu de Polheac, ilhe spécifieux, de l'an 1288. N° 158. »
183	1292	1292	vente	Michel Vignal messire Pierre de Leyre sieur de Cornillon et Bertrand de Leyre chanoine de Brioude		
122	1293	1293	mariage	Guillaume de Poitiers, seigneur de St Valier et de Fain &04.09.1293 Luque de Beaudiner, fille de + Guillaume seigneur de Beaudiner & Béatrix de Javis, soeur de Fleurie		
133	1303	1303	hommage	Guillaume de Poitiers, seigneur de Faya, Beaudiner et Cornillon & dame Luque Guillaume de Pier Bonnet Goytes Bonnefoy du Play	Guillaume Eustache	
145	1303	1303	hommage	Messire Guillaume de Poitiers, seigneur de Beaudiner et de Cornillon et sa femme Guillaume Tailhefer, de Cornillon	Guillaume Eustache	
78	1304	1304	réquisition	Guillet de Tais, châtelain de Cornillon Guillaume de Poitiers, seigneur de Beaudiner abbé de l'île Barbe (Lyon)	0	
110	1315	1384	hommage	noble Armand de Rochain 1315 Luque dame de Beaudiner 1315 messire Dalmas Griny 1315	Vital de Verneto 1315	
135	1315	1359	hommage	Dalmas Guiny 1315 et 1359 Luque Dame de Beaudiner 1315 Armand du Rochain 1315 Seigneur de Crussol et de Cornillon 1359	Guillaume Pelissery et Vital de Verneto 1315 Nicaise de la Croix 1359	
137	1315	1315	hommage	noble Penel de Villeneuve dame Luque de Beaudiner Barthélémy et Jean des deux Roures	Guillaume Pelissier, Vital de Verneto	

138	1315	1315	hommage	Dame Luque noble Guilhet de Gotay, de Fresse	Guillaume Pelissier, Vital de Verneto	
211	1325	1494	minute			
157	1332	1563	benevis			
197	1332	1332	acquisition	Pierre de Leyre, peut-être mandement de Vissac, paroisse de St Arcons d'Allier	<i>aucun</i>	« Acquisition faite par Pierre de Leyre, de 6 livres de rente à prendre au mandement de Vissac, paroisse de St Arcoud, de l'an 1332. N° 197. »
33	1334	1334	hommage	noble Josserand de Lavieu seigneur de Fogerole Luque dame de Beaudiner et de Cornillon	Guillaume de Ville	« Hommage faict par noble Josserand de Lamoniac (Lavieu), seigneur de Fogerole à Luque, dame de Beaudisner et de Cornillon, des cens, servets (servis) et quart... (sans doute quartage) qu'il levoit à ... au terroir de Romontal (ou tel) et del Trueil (du Treuil), et les cens qu'il levoit sur une terre sise contre l'esglise Saint Clément et toutes les autres censives et directes y mentionnées. Le dict instrument fait à Chazaux, diocèse de Lyon et receu par Guillaume de Ville, notaire, le 27 mai 1334. N° 33. »
143	1334	1334	ratification	Luque dame de Cornillon prieur de Firminy noble Josserand de Lavieu dit Perceval seigneur de Fogeroles	Guillaume de Villa	
159	1336	1336	acquisition	dame Luque dame de Cornilhon		0
66	1337	1337	testament	Luque de Beaudiner, deux frères mineurs ?	signé de la Rouère et Paulat	
141	1337	1337	testament	Luque dame de Beaudiner et Cornilhon, veuve de + messire Guilhaume de Poitier filles Beatrix, Alix et Allissant Héritier universel son fils messire Guillaume de Poitiers	Guillaume de Haya	
140	1339	1339	testament	Alaix Lapte dame de la Mastre et de Bozas, épouse de + messire Pierre de la Mastre mère de Josserand seigneur de St Didier en Velay Pierre de Saint Didier fils de sa fille Abourge dame de St Didier et de Josserand seigneur dudit lieu cité Banlet seigneur de Grigny	Grégoire de Pratis	
139	1343	1343	vente	Giraud seigneur de Crussol Beatrix de Poitiers, dame de Crussol, Beaudiner et de Faya comte de Forests	Hugues de Rubiaco	
201	1343	1343	vente	demoiselle Germaine Tailhefer, de Cornilhon noble Hugues de Fayn André Asnier de Sumène		0
77	1349	1349	donation	Vital Chouveron	Jehan de Fente	
59	1350	1350	présentation	Bertrand de Leyre, chevalier, fils de Pierre (+?) fondateur de la chapellaine St George à l'Eglise St Bonnet de Novacelles Evêque de Clermont	Jehan Lonetz	« Présentation faite par Bertrand de Leyre, chevalier, à l'évesque de Clermont, en (du) prébendier y nommé, pour l'estat institué en la chapellaine St George, fondée en l'esglise parrochiale St Bonnet de Novascelles, de laquelle le dict de Leyre estoit patron, par la fondation d'icelle, faite par Messire Pierre de Leyre, son père. Note receue par Jehan Lonetz, le 11 febvrier 1350. N° 59. »
196	1350	1350	privilèges	Châtelain de Cornilhon, au nom du Sr de Crussol seigneur dudit Cornillon Jehan Rochardy du Pinct, hab. de St Paul		
116	1351	1351	obligation	seigneur de Crussol et de Cornilhon abesse et religieuses de Chazaux citée Luque dame de Beaudiner et Cornillon		
120	1352	1453	donation	Noble Jehan du Rochain Armand Du Rochain neveu, châtelain de Cornillon		
100	1355	1355	échange	Hugues de Lare, seigneur du Chérier Messire Bertrand de Leyre	<i>aucun</i>	« Eschanges d'entre noble Hugues de Lare, seigneur del Cheyrier d'une part, et Messire Bertrand de Leyre d'autre part, par lesquels le dict Hugues bailhe au dict de Leyre 17 sols tournois de rente, les deux parties en bled, et l'autre tiers en deniers et cens et rentes avec directe que le dict de Chérier avoit droit de lever ez mas de Batusac et des Poyet estant du fief du seigneur de Montmoin, et en contre échange le dict de Leyre lui bailha pareille somme en rante au mas de Bosac, en date de l'an 1355, la veille de la nativité Nostre Dame. N° 100. »
104	1356	1356	benevis	Guillaume Alby chanoine de Vienne André Charnicoy de la fayette Hugues de Montauroux	Jean Foutier	

85	1359	1359	assiette	Guillaume seigneur et baron de Crussol, Beaudiner et Cornillon		0
127	1359	1384	terrier	Messire Guillaume de Crussol seigneur de Crussol Beaudiner et Cornillon en 1359 Jehan Solhand, Cornillon Bernard de Leyre seigneur de Cornillon 1384	Nicaise de Cence 1359 Alepy 1384	
130	1359	1359	terrier	seigneur de Crussol et de Cornillon abesse et religieuses de Chazaux	Nicaise de la Croix	
73	1361	1369	quittance	abbé de Dol Alaix d'Usson Seigneur de Lardayrol Seigneur de Leyre	Jehan Godon	
82	1364	1364	vente	Hugues de Montauroux, Firminy Pierre de Fumati, Cornillon Pierre Beovin, Sémène Simon Moneri, Cornillon		
164	1365	1365	transaction	Guillaume de Leyre seigneur de Cornillon nobles Jean et Pierre Sicard fils, de la Tivenoleyre, mandement de Cornillon.	<i>aucun</i>	« Copie non signée de transaction d'entre Guillaume de Leyre seigneur de Cornillon et nobles Jehan et Pierre Sicard fils, sur le différent estant entr'eux pour raison du guet et garde des hommes des dicts Sicard, habitants de la Tivenoleyre, dans le mandement de Cornillon, par laquelle fut accordé que les dicts hommes, et ceux de fait viendront faire la garde au chateau de Cornillon, en la forme y contenu. De l'an 1365. N° 164 »
186	1366	1366	donation	Bonadis fille de Mathieu Martin, de Chazaux Jean et Louis Rochain		
10	1367	1367	trois hommages	Bernard de Leyre, seigneur de Cornillon Noble Arnaud du Rochain Noble Pierre de Villeneuve Noble Jehan Pierre Sicard	notaire Guillaume de Motusaux	« Trois hommages faictes à Messire Bernard de Leyre, seigneur de Cornillon. La première faicte par noble Arnaud du Rochain, de toutes les rentes qu'il avoit dans le mandement de Cornillon. La seconde par noble Pierre de Villeneuve, de toutes les rentes et droicts qu'il avoit dans le dict mandement. La troisième par noble Jehan Pierre Sicard, d'une maison qu'il avoit près les fossés du vingtain du chateau de Cornillon, ensemble de toutes ses rentes droicts qu'il avoit au dict mandement. Receu par Guillaume de Motusaux, notaire, le 13 octobre 1367. N° 10 »
83	1367	1367	quittance	Guillaume seigneur et baron de Crussol et Beadiner, héritier de + Guillaume de Poitiers & Sibelle de Solomniac et seigneur de St Valier de Fain, Bernard de Leyre, seigneur de Duziac et de Grigny vicomte de Polignac, père du seigneur de Solomniac Aymar de fille de Guillaume de Crussol, & Guillaume de Leyre écuyer fils de Bernard	Jehan Godon	« Quittance passée par Messire Guillaume, seigneur et baron de Crussol et Beaudiner, au profit de noble Bernard de Leyre, seigneur de Duziac et de Grigny, de la somme de 17 francs d'or, et de prix compris toutes autres quittances, jusques au dict jour, mesme la somme de 18 francs d'or payés par le dict de Crussol, au vicomte de Polignac, en déduction de la dot que le dict seigneur de Crussol, comme héritier de Messire Guillaume de Poitiers, seigneur de St Valier de Fain devoit au seigneur de Solomniac, fils du seigneur de Polignac, et demoiselle Sibelle de Solomniac relaissée du dict Guillaume, la dicte somme de 1700 francs estant en déduction de la somme de 2200 florins d'or ... que se montoit la plus value de la seigneurie de Cornillon, et en laquelle seigneurie le dict de Crussol avoit baillé en payement de 3000 florins, par luy constitués à Aymar de, sa filhe, au contract de mariage d'entre elle et Guillaume de Leyre, escuyer, fils du dict Bernard, outre ses vestemens et charrois nuptiaux. Receu par Jehan Godon, le 21 aoust 1367. Plus : autre quittance de la somme de 500 florins d'or, passée par le dict de Crussol au dict Bernard, en déduction de la dicte plus value, que le dict Bernard devoit payer aux dames de Chazaux, pour arréages des pensions à Mesdames par le dict seigneur de Crussol. Des dicts jour et an. Plus : la quittance particulière des dicts 700 francs, baillés au susdict de Polignac, de l'an 1367. Plus : un factum déclarant d'où est venu Cornillon à la maison de Leyre. N° 83 »
136	1367	1367	trois hommages	Bernard de Leyre, seigneur de Cornillon Noble Jean de Montorsin Noble Jehan Tailhefer & Antoinette de Vernet Noble Jehan de Sarue	Guillaume de Montauroux	« Trois hommages faits à Messire Bernard de Leyre, seigneur de Cornillon. Le premier, par noble Jehan de Montorsin, d'un pré sis sur la rivière d'Ondène, vers le moulin de la Planche, et joute le canal d'y celuy, et des rentes qu'il avoit dans le lieu et mandement de Cornillon. Le 2e par noble Jehan Tailhefer, tant en son nom que d'Anthoinette de Vernet, sa femme, de toutes les rantes et domaines qu'il possédoit dans le lieu et mandement de Cornillon. Le 3e par noble Jehan de Sarue, des rantes et autres choses qu'il possédoit dans le mandement du dict Cornillon. Le tout inséré en une peau de parchemin en date de l'an 1367, du 13e octobre et 23e novembre. Le tout receu par Guillaume de Montauroux. N° 136. »
115	1368	1368	accord	Bernard de Layre, seigneur de Cornillon et son fils noble Raulet & Béatrix fille de noble Hugues de Saussac seigneur de Cusieu	Pierre Fabri	« Accord passé entre Messire Bernard de Leyre, seigneur de Cornillon et noble Raulet, son fils, par lequel le dict Raulet auroit consenti que la seigneurie d'Oisiac fut retranchée de la donation que son père luy avoit faite en son contract de mariage avec Béatrix, filhe de noble Hugues de Saussac, seigneur de Cusieu, et ce, en cas que la postérité masculine du dict Raulet vint à failhir, et outre ce, quitta tous ses droicts paternels et maternels. Passé à Cornillon, le 20 aoust 1368, receu par Pierre Fabri. N° 115. »
70	1369	1369	quittance	Bernard de Layre, seigneur de Grigny, baillis de Velay Noble Astorge de Glavenas, seigneur de Lardeyrol noble Raymond Achard	Jehan Godon	
72	1369	1369	quittance	Guillaume de Cahors seigneur de Grigny Lardeyrol	Jehan Godon	

74	1369	1369	quittance	Lardeyrol de Grigny	Jehan Godon	
75	1369	1369	quittance	Lardeyrol de Leyre noble Henry de Rochebaron seigneur de Laucher	Jehan Godon	
76	1369	1371	quittance	de Leyre Josserand fils dudit de Lardy		
71	1370	1370	quittance	de Layre seigneur de Lardeyrol	Jehan Godon	
105	1370	1370	pardon	Louis duc d'Anjou gouverneur du Languedoc messire Bernard de Leyre seigneur de Lardeyrol		
128	1370	1370	acquisition			
108	1371	1371	lettres	Nicolas archidiacre de Crémont pape Grégoire messire Bernard de Leyre seigneur de Cornillon		
161	1376	1385	terrier	Jehan Bourlet, Sumène messire Bernard de Leyre Mathieu Gobiet André Peyrol Estienne Chapelon	Nicaise de ... 1376	
124	1377	1377	hommage	demoiselle Marguerite Boniface, de Cornillon, & + noble Armand du Rochain, fils + Bernard messire Bernard de Leyre chevalier seigneur de Cornillon		
182	1377	1599	benevis			
22	1383	1383	quittance	messire Bernard de Leyre seigneur de Cornillon noble Museton de Vragur écuyer du diocèse de Lyon	Guillaume et Lualdi, notaires	« Quittance passée au profit de Messire Bernard de Leyre, seigneur de Cornillon, par noble Museton de Vragur, escuyer du diocèse de Lyon, de la somme de quatre cens francs d'or que devoit le dict seigneur au dict Museton à raison de prix de la vente de certaines rentes que le dict Museton avoit vendu au dict seigneur de Leyre. les dictes rentes situées au lieu de Guiolgui et lieux circonvoisins. Receu par Guillaume et Lualdi, notaires, l'an 1383. N° 22. »
38	1394	1394	terrier	Bernard de Layre seigneur de Cornillon Jean de Leyre (a priori >1394)	Alapinol	
134	1394	1394	hommage	noble Jean de Montauroux messire Guillaume seigneur de Crussol et de Cornillon	de Vilebud	date ???
129	1397	1397	mariage	noble Jehan de Jarolle seigneur de Boliac & 08.06.1397 Gabrielle fille de Bernard de Layre seigneur de Cornillon	Amédée Gales de St Bonnet le Chateau	
162	1397	1503	terrier	Seigneur de Cornillon		
168	1397	1397	décharge	Louys d'Avense seigneur de la Voute et Monregard		
101	1404	1404	quittance	noble Jehan Jarelle messire Guillaume de Leyre, seigneur de Cornillon Gabrielle de Leyre sa soeur	Colombet	« Quittance passée par noble Jehan Jarelle, escuyer (à Messire Guillaume de Leyre, seigneur de Cornillon, de 80 livres tournoises, en déduction de la dot de Gabrielle de Leyre, soeur du dict Guillaume. Receu par Colombet, le 6 novembre 1404. N° 101. »
117	1405	1405	donation	messire Guillaume de Leyre seigneur de Cornillon messire Etienne de Leyre son cousin	Simon de Lolive	« Donation faite par Messire Guillaume de Leyre, seigneur de Cornillon, à Messire Estienne de Leyre, son cousin, de l'usufruit de tous les biens que le dict Estienne luy avoit donné. Receu par Simon de Lolive, le 10 octobre 1405. N° 117. »
151	1405	1536	comptes			
185	1407	1407	reconnaissance	Ban Fonatanet de Bruchers noble Menard Guérin de Chazelles	Jehan Paulat	
55	1420	1420	testament	messire Robert de Leyre, seigneur de Cornillon et Grigny sa femme, son fils	aucun	« Testament de Messire Robert de Leyre, seigneur de Cornillon et Grigny, escript et signé de sa main, sans aucune datte, par lequel il donne l'usufruit de tous ses biens à sa femme, et après elle, donne les dicts biens à son fils en propriété. Donne ses biens meubles à sa dicte femme, aux conditions de faire les fondations portées par le dict testateur, et donne à manger à mil pauvres, à chacun desquels veult encor estre donné 7 gros. N° 55 » A priori Robert de Leyre & Jeanne de Cassinel, acte vers 1420, avant 1427 (voir N° 96 et 56)

96	1427	1427	transaction	dame Jeanne de Cassinel, & + Jehan de Leyre seigneur de Cornillon Enfants Jehan et Charlotte (tutrice) noble Marcellin Moutier seigneur de Champestires fils de noble Guillaume Moutier lui fils de Gaillard de Leyre, soeur de + Messire Etienne de Leyre seigneur de Leyre	Pierre Gressiac	« Transaction passée entre dame Jeanne de Cassinel, vefve de Messire Jehan de Leyre, seigneur de Cornillon, comme tutrice de nobles Jehan et Charlotte, ses enfants, d'une part, et noble Marcellin Moutier, escuyer seigneur de Champestires, fils de noble Guillaume Moutier qui estoit fils de damoiselle Gaillarde de Leyre, soeur de Messire Estienne de Leyre, chevalier, seigneur de Leyre, tant en son nom que pour ses quatre soeurs, touchant les droicts successifs du dict Messire Estienne, d'autre part, par laquelle fust convenu que pour tous les droicts prétendus en la dicte succession, par le dict de Champestires et ses soeurs, la dicte dame douairière de Cornillon, seroit tenue leur payer la somme de 400 livres d'or, aux termes y contenus, avec quittance de cent livres en déduction de la dicte somme y contenue. Note receu par Pierre Gresciac, le 22 janvier 1427. N° 96. »
144	1429	1429	acquisition	Marie de Brion, dame de Cornillon George Martin, de St Paul	Jehan Faure	« Acquisition de 15 sols de pansion annuelle faite par Marie de Brion, dame de Cornillon, par la vente que luy en fit George Martin du lieu de St Paul au dessous de Cornillon, pour le prix de 12 livres, hypothéquée sur une assis (près) de la rivière de Leyre, avec les autres confins y spécifiés. Payable la dicte pension à la Toussaints. Note receu par Jehan Faure le 7 décembre 1429. N° 144. » date a priori fausse, cf mariage 1444
210	1430	1593	codets			
9	1435	1435	deux abenevis	George Fraisse, meunier sur l'Ondène Jeanne de Cassinel, dame de Feugerolles 1435 Jehan de Leyre à une autre date non écrite	De la Roère	« ... dame Jeane Cassonel (de Cassinel), dame de Feugerolles ... paroisse de Firminy, ses molins appelés de la ... plance sur la rivière d'Ondène, avec le dict ... cens annuel de deux tiers soigle et un destrier ... et autre sensitive accoutumée payer pour lesquels ... l'esclause du molin se rompra, la dite dame sera ... esclause lui fournir de manouvres et autres ... avril 1535. Receu de la Roère. Après lequel (bénévis s'en trouve) ung autre passé par Jehan de Leyre, seigneur de Cornillon ... à George Fraisses, meunier susdict, permission de réunir l'esclause qui lui oit esté ... par expretz, et la faire de nouveau avec un avaloir ... A la charge que le dict George et ses successeurs bailleront au dict seigneur de Cornillon la moitié du poisson qu'ils prendront. Le tout ensemble quoté N° 9 » <i>A priori la date serait plutôt 1435 vus les intervenants.</i>
61	1439	1439	collation	les seigneurs de Leyre messire Michel Mascle prêtre messire Jehan seigneur de Leyre, Cornillon et les Enclaux		
86	1439	1439	collation	messire Jehan de Leyre, seigneur des Enclaux et de Cornillon Messire Pierre Loct de la cure et chapelle de Cornillon		
90	1440	1440	inhibitions	seigneur de Cornillon prieur de St Paul	Lancelot	
167	1441	1441	lettres	Jehan de Leyre, seigneur de Cornillon et écuyer du Duc d'Orléans seigneur de Montboissier Jehan de Rochefort		
56	1443	1443	mariage	messire Jehan de Lusse seigneur de Chassagnes et de Monteils &06.02.1443 Charlotte de Leyre, soeur de noble Jehan de Leyre seigneur de Cornillon, fille de Robert de Leyre & Jeanne de Cessinel	P. Faure Viard	« Mariage d'entre Messire Jehan de Lusse, chevalier, seigneur de Chassagnes et de Monteils, avec damoiselle Charlotte de Leyre, soeur soeur de noble Jehan de Leyre, seigneur de Cornillon, à laquelle son dict frère constitua, pour tous ses droicts à elle appartenants sur les biens de Robert de Leyre, son père, et Jeanne de Cessinel, sa mère, (le) lieu de forteresse des Enclaux, avec rentes, domaines et autres choses qui en dépendent, que le dict Jehan de Leyre a promis faire valoir 40 livres de rente, selon l'assiette de Lernadois (mot incertain), à sçavoir : les deux tiers en bled et l'autre tiers en argent. Plus fut constitué à la dicte Charlotte, par son dict frère 600 royaux dont les 64 faisoient le marc d'or, et de robes jusques à 200 royaux. Et le dict de Lusse, donna à la dicte Charlotte, en cas de survie, son hostel de Baffie, avec 11 livres de rente. En datte du 6 febvrier 1443. Receu par P. Faure, signé par extrait : Viard. N° 56. »
19	1444	1444	mariage	messire Jehan de Leyre seigneur de Cornillon &23.01.1444 damoiselle Marie de Brion fille de ??? Brion et ??? Saussac, oncle maternel messire Josserand de Saussac, présents Imbert de Brion abbé de Saint Anthoine, ... Brion seigneur d'Argental oncles paternels, son frère seigneur de Brion	Pons Pellissier notaire de St Didier en Velay Simon Galbert notaire de St Marcel	« Mariage de Messire Jehan de Leyre, seigneur de Cornillon, et damoiselle Marie de Saussac, nièce de Messire Josserand de Saussac oncle maternel ... de Cornillon et de Messire Imbert de Brion, abbé de Saint Anthoine ... Brion, seigneur d'Argental, oncles paternels, de la dicte ... son frère, seigneur de Brion, par lequel contract ... la somme de trois mil cinq cens escus ... nuptiales, par pacte accordé entre les parties, que le premier enfant masle qui sortiroit de ce mariage, seroit héritier de la dicte seigneurie de Cornillon, et qu'oultre ce, le dict Messire Jehan de Leyre seroit tenu de faire valloir la moitié de tous ses biens, et ce au cas que le dict pmier enfant masle fust idoine et ... sant. Et à déffault de ce le second masle, et à déffault du second le tiers. Et en cas de dissolution du dict mariage, par mort du seigneur de Cornillon, la dicte damoiselle auroit en douaire la seigneurie de Grigny, que le dict seigneur promet faire valoir jusques à deux cens livres de revenu. Le dict contract receu par Pons Pellissier notaire de Saint Didier en Velay, et Simon Galbert aussi notaire de Saint-Marcel, en date de l'an mil quatre cens quarante quatre, le 23 janvier. Dans le dict contract est ployé mesme contract en parchemin signé Simion et par extrait. Le tout quotté N° 19. »

28	1450	1450	permission	seigneur de Cornilhon Jehan de la Noirie	Gabriel de Villeneuve copie Granjon	« Permission donnée par le seigneur de Cornilhon, à Jehan de la Noirie (Noirie), de construire de nouveau un moulin ruyné estant sur la rivière de Loyre, pour lequel moulin avait accoustumé payé (à) Monseigneur chacun an, huit deniers tournois, un mestene froment, et un mestene seigle, mesure de Cornilhon, et ce pour la part du dict de la Noirie, ensemble de construire une levée ou escluse, au travers de la dicte rivière, ainsi qu'elle y estait anciennement, tant pour le service du dict moulin, que pour servir à prendre des saulmons, en la dicte escluse ; à la charge de payer par le dict Jehan de la Noirie, le cens sus mentionné, et le droict de la pesche des saulmons en la dicte escluse, à raison que les autres du mandement ont accoustumé de payer. Reçu par Gabriel de Villeneuve, le 5 août 1400. Signé par copie : Granjon. N°28. » <i>date en fait 1450, voir cartulaire de Cornillon [AD42/CHMS142]</i>
119	1451	1451	certification	messire Jehan de Grolée proto-notaire apostolique messire Jehan de Leyre seigneur de Cornillon		
131	1451	1451	benevis	Marie de Brionne & Jean de Laire seigneur de Cornillon George de la Noirie	Giraud Fabri	« Bénévis passé par dame Marie de Brion comme femme et procuratrice de Messire Jehan de Leyre, seigneur de Cornilhon, à George de la Noirie, d'un moulin sis près St Paul de Cornilhon, ainsi comme il se comportait ; sur le cens de trois mestenes froment, et deux sestiers seigle, mesure du grenier de Cornilhon, payable à la toussaints. Avec condition accordée que les dictes emphytéotes jouiroient des franchis et libertés dont jouissoient les autres hommes de St Paul, à condition que le dict mousnier et ses successeurs seroit tenu de moudre incontinant le bled du dict seigneur y estant apporté sauf et réservé au prieur de Firminy, le droict qu'il avoit accoustumé prendre sur le dict moulin. Receu et signé par Giraud Fabri le 20 novembre 1451. N° 131. »
89	1453	1453	transaction	prieur des Chandolis et de Fournons messire Jehan de Lure seigneur de Chassagne et des Enclaux & Charlotte de Leyre		
31	1454	1454	transaction	Alaix de Leyre, & + messire Raymond de Montauban seigneur de Montmor messire Jehan de Leyre seigneur de Cornillon et de Grigny	Jehan de Vouroy ou Vouroy, notaire delphinal	« Transaction passée entre Alaix de Leyre, vefve de feu Messire Raymond de Monthauban, seigneur de Montmor, d'une part, et Messire Jehan de Leyre, seigneur de Cornilhon et de Grigny d'autre par. Par laquelle fut accordé que pour les fructs (revenus), passés de la seigneurie de Grigny, le dict seigneur de Cornilhon bailheroit à la dicte Alaix, la somme de troys cens florins, et pour lesquels elle auroit droict de prendre, sa vie durant, seroit tenu, chacun an, luy bailler vingt escus rendus. Grenoble, receu par Jehan de Vouroy, notaire Delphinal, le 21 juin 1454. Au pied duquel instrument est escript une quittance de paiements des dictes sommes ja escheues en date du 2 octobre 1454, receu par le dict Vouroy. N° 31. »
32	1456	1456	donation	Pierre Bergier dit Peyrose, Colombier p. de Firminy noble Jehan de Leyre seigneur de Cornillon	Denis Pelissery et Gabriel de Hausuna [Daussère?]	« Donation entre vifs faite par Pierre Bergier dit Peyrose, habitant de Colombier, paroisse de Firminy, à noble Jehan de Leyre, seigneur de Cornilhon, de tous et chacuns les biens constitent, soient maisons, vignes, jardins, hoches, près, arbres fruitiers et bestal, sur les réservations y contenues. Receu par Denis Pelissery, et Gabriel de Hausuna, notaires, le 10 avril 1456. N° 32. »
88	1456	1456	transaction	messire Jehan de Leyre seigneur de Cornillon frère Lyonnet Morandi prieur de Firminy		
92	1456	1456	sentence	Baillis de Forez seigneur de Cornillon officiers de St Victor		
94	1460	1460	benevis	messire Jehan de Leyre seigneur de Cornillon Anthoine et Jehan de la Vaure	Jehan Fabri et Gabriel Daussère	
165	1462	1478	quittance			
57	1465	1465	rectification	Fevre, greffier pour le Roi Seigneur de Cornillon et de Grigny Senechal de Lyon Jehan de Villeneuve, costilier Balthasar du Savel, archier		
184	1465	1465	investiture	Seigneur de Cornilhon Louys de la Noirie	Gabriel Dauxère alias de Villeneuve	« Investiture faite par le Sr de Cornilhon, à Louys de la Noirie, d'une terre size en Chambon, illec confrontée, avec quittance passée par le dict seigneur, des lods à luy deubs pour raison de l'acquisition de la dicte terre. Du dernier novembre 1465. Reçu par Gabriel Dauxère, alias de Villeneuve. N° 184. » <i>voir aussi cartulaire de Cornillon [AD42/CHMS142]</i>
202	1470	1470	prestation			
45	1472	1505	collation			
99	1473	1473	transaction			
163	1477	1477	acquisition	messire Jehan de Leyre seigneur de Cornillon Baret, de St Maurice en Gourgois	Rouaty	
142	1478	1478	sentence			
2	1480	1480	très incomplet	<i>aucun</i>	<i>aucun</i>	« Acte de la cours royale ... seigneur de cornillon ... de Cornilhon et ... Mars 148. ... » <i>pas de numéro, a priori N° 1 ou 2</i>

27	1480	1500	mariage	messire Anthoine de Blanchefort, chambellan du Roi, seigneur du Bois... et de Nezeroles &10.04.1480 Gabrielle de Leyre fille de Messire Jehan de Leyre seigneur de Cornillon et la Motte 1500 : Jean de Chabannes de Curton et Françoise de Blanchefort Gabrielle de Leyre veuve dudit Anthoine	à Sarras par Rodier et Boysson (1480)	« Mariage de Messire Anthoine de Blanchefort, Chambellan du roy, seigneur du Bois ...et de Nezeroles, en la comté de la Marche, et damoiselle ... de Leyre, fille de Messire Jehan de Leyre, seigneur de Cornilhon et la Motte, à laquelle fut constitué en dot, par son père, cinq mil livres tournoises, payables, sçavoir : le jour des nopces, douz cens francs, et le reste à huit vingt livres par an. Et pour douaire, le dict de Blanchefort (donne) à sa dicte espouze, la terre de Nezeroles située en la comté de la Marche, jusques à la somme de cent dix livres de rente. Escript à Sarras, receu par Rodier et Boysson, notaires, le 10 avril 1480. Auquel contract sont attachées quatre quittances de la dicte constitution matrimoniale, tant en papier qu'en parchemin ; avec lequel sont aussi attachés les articles accordés entre Jehan de Chabannes de Curton et demoiselle de Blanchefort, d'une part, et damoiselle Gabrielle de Leyre, vefve du dict Anthoine, de l'an 1500. N° 27. »
79	1480	1480	appointement			
199	1481	1481	accord			
103	1483	1483	vente			
107	1483	1483	hommage			
218	1485	1500	livre contenant acquisitions, plusieurs benevis, un prixfait, obligations	messire Jean de Leyre seigneur de Cornillon 1485-1500	<i>aucun</i>	« Livre contenant plusieurs contracts de diverses acquisitions faites par Messire Jehan de Leyre Sr de Cornilhon, des propriétés y désignées, sises au lieu et mandement de Cornillon. Item : plusieurs benevis passés par le dict seigneur, prixfait de la fontaine. Et le reste estant obligations passées à son profit. Qui (sont) de l'an 1485 jusques à l'an 1500. N° 218. »
17	1486	1486	mariage	Imbert Gaste seigneur de Luppé et Saint Julien Molin Molette &05.06.1486 demoiselle Marie de Leyre fille de messire Jehan de Leyre seigneur de Cornillon	Simeonis	« Mariage contracté entre noble Imbert Guast (Gaste) seigneur de Luppé et Saint-Julien-Molin-Molette, et damoiselle Marie de Leyre, fille de Messire Jehan de Leyre, seigneur de Cornilhon, à laquelle son dict père constitua en dot la somme de 3000 livres. pacte accordé que, qu'il sortist de ce mariage ung ou plusieurs enfants masles, le premier auroit le chasteau de Luppé et porteroit le nom et armes de Luppé, jusques à la valeur de la moitié de tous ses biens, et à faulte de suffisance le second ou troisième fils. A l'original : Simeonis, en date de l'an 1486 du 5 juin. N° 17. »
35	1486	1486	quittance	messire Chambert Gaste seigneur de Luppez et de Saint Julien Molin Molette & Marie de Leyre fille de Jehan de Leyre seigneur de Cornillon	Jean et son père Pierre Simeonis notaire de St Bonnet le Chateau	
39	1488	1488	terrier			
112	1488	1506	quittance			
29	1489	1489	transaction et acquisition	Jehan de Leyre, seigneur de Cornilhon noble Gabrielle de Leyre, sa fille, abbesse au monastère de Chazeaux citée + Luce de Beaudiner, fondatrice du monastère de Chazeaux Brolhard, de Grigny Claude Comitis, vicaire de Grigny	Jeah Ronat notaire Régis Jehan Frony	« Transaction passée entre Messire Jehan de Leyre, seigneur de Cornilhon d'une part, et religieuse personne noble Gabrielle (de Leyre), sa fille, abbesse du monastère de Chazeaux, tant en son nom que des autres religieuses du dict monastère, d'autre part, par laquelle le dict seigneur se plaignoit de ce que la dicte abbesse avoit acquis plusieurs possessions, ce qui estoit à son préjudice, de tant qu'elles estoient venues en main morte, et de ce qu'elle prenoit son chauffage en son bois de Lambrossier qui estoit franc de telle servitudes. Enfin fut convenu entre les dictes parties, que le dict seigneur se transporterait sur les dictes parties acquises, et icelles veues, s'il cognoissoit que l'acquisition fut à son préjudice, il en feroit à sa volonté, soit de retenir par droit de prélation, ou autrement. Item que la maison et vigne que la dicte dame avoit achepté à Grigny, d'un nommé Brolhard, seroit et appartiendroit au dict seigneur de Cornilhon, par la retention qu'il en avoit faite par droit de prelation, ; à la charge que la dicte dame en jouyroit sa vie durant. Item : que le dict monastère auroit faculté de prendre chacune année cinquante charretées (de bois) au dict bois de Lambrossier, en bois mort, s'il se pouvoit trouver, en d'autre au moindre préjudice que faire se pouroit. Et ce par forme de provision, sans que le dict accord aportant aucun préjudice au dict seigneur et au contenu en la fondation du dict monastère, jadis faite par dame Luque (Luce) de Beaudisner (Belli prandii), et autres choses y contenues, receu par Jehan Ronat et signé, par extrait à son original : Régis. Avec lequel accord est attaché un contract d'acquisition fait par la dicte abbesse, d'une maison, court, jardin, vigne et terre de Claude Comitis, vicaire de Grigny, pour le prix de trente livres tournoises. Receu par Jehan Frony, et signé par extrait : Régis, notaire. En date la dicte acquisition du dernier fevrier 1489. N° 29. »
36	1489	1516	quittance	Seigneur de Luppez & Marie de Leyre messire Jehan de Leyre en 1489-1491 Mr de Flandres frère du seigneur de Cornillon (?) en 1497 Antoinette de Tournon dame de Cornillon belle soeur de Marie 1516	Renaudi	
126	1489	1492	transaction			
177	1489	1489	transaction			
48	1490	1493	terrier			
58	1490	1490	procuration			
106	1490	1490	acquisition			

188	1490	1490	mariage	Guillaume de Leyre, fils de Jean, seigneur de Cornillon &1490 Jehanne d'Albon, fille de Guillaume, seigneur de St André		
146	1491	1551	exemption de bans	Charles VIII roi de France [1470-1498] Jehan de Layre (grand âge) (blanc), impubère	Bohier	
87	1492	1492	arrêt			
91	1493	1493	exploit	Senechal de Lyon messire Jehan de Leyre seigneur de Cornillon Prieur de Firminy	Renati	
200	1493	1493	vente			
217	1494	1497	missives	Jacques de Leyre, seigneur de Cornillon divers seigneurs de Cornillon portant le nom de Leyre Rois de France Ducs de Bourbon Cardinal de Tournon Charles VIII		
6	1495	1495	reformation du monastère de Chazeaux	<i>aucun</i>	Josserandi	« Reformation du monastère de Chazaux, fondé jadis par les seigneurs de Cornillon, sur la vie dépravée des religieuses, fait par l'official de Lion, commissaire à ce député par notre Saint Père (pour) faire la dicte reformation. Signé Josserandi et délivré en date du 12 janvier 1495, quotté N° 6. »
84	1496	1496	quittance			
93	1496	1496	acquisition	messire Jehan de Leyre baron de Cornillon Marguerite Guetarde & + Jehan Guétard Pierre Terrenoire, Cornillon Jean Guétard prêtre	Paulat et Granjon	
81	1498	1498	vente	Jean de Leyre seigneur et baron de Cornillon Jacques de Leyre seigneur de Grigny son fils Jean Peronet d'Unieux Antoine Crespet d'Unieux Françoise Rouart du mas de Cremily Jehan de Chamaresche	Jehan Faure	<i>voir 95 : 1498 et non 1438 comme indiqué sur le manuscrit</i>
95	1498	1498	vente	Jean de Leyre seigneur et baron de Cornillon Jacques de Leyre seigneur de Grigny son fils Gabriel Peralhe, Ravoire, Firminy Antoine Peralh	Jehan Faure	
97	1498	1498	acquisition	noble Jacques de Layre seigneur de Grigny	Jehan Rouat	
111	1498	1498	acquisition	messire Jacques de Leyre seigneur de Grigny Gabriel Péralh, la Rivoire, Firminy	Jehan Rouat	
132	1499	1499	acquisition	Jehan de Leyre Jehan Peronet, Unieux paroisse de Firminy	Denis Pellissier	
15	1500	1500	codicille	dame ... Molin Molette Jehan de Leyre son frère	Mondon Brueri notaire d'Annonay	« Codicille de dame ... Molyn Molette, vefve ... lequel entr'autres elle ... seigneur de Cornillon ... tous ses droicts et actes ... de Messire Jehan de Leyre ... son frère, et confirma la ... ses nepveux et nipces en date du 3 juillet ... signé et receu par Mondon Brueri Nre d'Hannonay... N° 15. » <i>Par recouplement avec N° 17, 23, 35, 36 : dame Marie de Leyre, & + Imbert Gaste seigneur de Luppez et de St Julien Molin Molette, date après 1493 sûrement vers 1500 pour + de Jehan de Leyre seigneur de Cornillon?</i>
102	1500	1500	accord	noble Jacques de Leyre, seigneur de Grigny		
123	1500	1500	sentence	seigneur de Fegferoles prieur de Firminy		
191	1503	1510	lettres			
118	1504	1504	lettres	Seigneur de la Tremoille messire Jacques de Leyre seigneur de Cornillon		
149	1504	1504	acquisition	messire Jacques de Leyre seigneur de Cornillon Michel David, de la Vaure p. de Firminy	Ronaty	

25	1505	1505	mariage	Jacques de Leyre seigneur de Cornillon, la Motte et Grigny &07.05.1505 Antoinette de Tournon, fille de + Jacques de Tournon seigneur de Tournon & Jeanne de Poignac	Richard Vic notaire de la chastellerie à Blois	« Mariage contracté entre Messire Jacques de Leyre, seigneur de Cornillon, la Motte et Grigny, d'une part, et damoiselle Antoinette de Tournon, fille de feu Jacques de Tournon, seigneur du dict lieu, et de dame Jeanne de Poignac, sa vefve, par lequel contract fut constitué à la dicte damoiselle, huit mil livres, en ce compris le légat de son dict père, payable la moitié lors de la célébration du dict mariage, et le reste à deux cens livres par an, et pour douaire, le dict seigneur de Cornillon lui donne cens livres, en prime annuelle sur la place de Cornillon. Item : accordé entre les dictes parties que tous les aquets que furent (seront) faicts durant le dict mariage, par le dict époux, ensemble leur bien meubles seroit communs entre eux pour en disposer à leur volonté, eussent enfans ou non du dict mariage, et oultre ce, que le premier fils (enfant) masle qui naistroit du dict mariage seroit donataire des seigneuries de Cornillon et Grigny, sauf que s'il y avoit plusieurs masles et que le dict seigneur de Cornillon n'eust agréable que le dict premier n'eust les dictes seigneuries, lors, reservoit de faire l'élection de celui que bon luy sembleroit, voulant que son espouse eust la mesme faculté d'eslire, où le dict seigneur de Cornillon ne le feroit, au cas qu'elle survesquist. Et où n'y auroit aucune élection, la dicte donation sortira son effect à la personne du dict premier né. Escript et receu en deux peaux de parchemin, par Richard Vic, notaire de la chastellerie à Blois, le 7 may 1505. N° 25. »
121	1505	1505	quittance			
150	1505	1505	collation			
190	1505	1505		0		
80	1506	1506	investiture			
49	1510	1519	terrier	abesse de Chaux seigneur de Cornillon	Rouaty Rigaud	
166	1510	1552	prixfait			
169	1510	1510	tailles			
207	1511	1511	arrentement			
148	1512	1512	louage	dame Antoinette de Tournon, procuratrice de messire Jacques de Leyre seigneur de Cornillon Barthélémy d'Andrieu, Fonclause	Baron	
98	1514	1514	arrêt	Jehan de Lure, bastard de Chassagne messire Jacques de Leyre, seigneur de Cornillon	Pichon	
171	1514	1514	adjudication	dame Anthoinette de Tournon, garde noble de ses enfans de +? messire Jacques de Leyre seigneur de Cornillon		
60	1517	1517	accord	syndic des paroissiens de Cornillon Anthoinette Tournon douairière de Cornillon Gaspard de Leyre seigneur de Cornillon mais mineur Evesque de Valence oncle	de Clusier Ronat de la Roère	
208	1517	1599	inventaire			
34	1518	1520	lettres	Roy François 1er noble Gaspard de Leyre fils de Jacques pour hommage mais bas âge 9 ans en 1518		
113	1519	1519	bulle			
12	1520	1520	benevis	Antoinette de Tournon dame de Cornillon, & + messire Jacques de Leyre baron de Cornillon, tutrice de Gaspard et Suzanne de Leyre leurs enfans Jehan et Claude Deschandon, d'Eschandon, Firminy, meuniers	notaire Simon Granjon	« Benevis passé par Anthoinette de Tournon, dame de Cornillon, vefve de feu Messire Jacques de Leyre, baron du dict Cornillon, tutrice de Gaspard et Suzanne de Leyre, enfans communs d'elle et du dict Jacques, à Jehan Deschandoul (Eschandon), du lieu d'Eschandoul, paroisse de Firminy, mandement de Cornillon, d'un molin à moudre le bled, c'est à savoir : au pied du bois appelé de Malavel et ce, sous le cens annuel et perpétuel d'une quarte bled seigle, mesure du chasteau de Cornillon, payable à la Toussaints. Pacte accordé que, où le dict molin vint par commun entre le dict Jehan Deschandoul et Claudes Deschandoul viendrait à ruine, en ce cas le dict Jehan pendant la dicte démolition, serait tenu payer, tous les ans, au dict seigneur de Cornillon, la moitié de ... du dict molin. En date du 11 décembre 1520. Receu par Simon Granjon, notaire. N° 12. »
212	1520	1520	proclamation	Roi Baillis du Forez	Granjon	« Coppie de la proclamation faite par le Roy, pour porter au baillis de Forests, à Montbrison, les titres en vertu desquels sont tenus les isles bronteaux ... paslici à varenes ... et autres choses, sur la rivière de Loyre. Signé par extrait Granjon. Sans date. N° 212. » <i>Dates probablement autour de 1520, d'après notaire Granjon (voir N° 12 et 13)</i>

13	1521	1521	benevis	dame Antoinette de Tournon Antoine Chapela, Cornillon	Granjon	« Benevis passé par la dicte dame Anthoinette de Tournon au profit d'Antoine Chapela, du lieu de Cornilhon, d'une quartenée terre, mesure du chasteau de Cornilhon, faisant partie d'une terre appartenant au dict seigneur de Cornilhon, confrontant, de soir et quazi bize, la terre dudict Capela. Par lequel contract la dicte dame bailhe encor de nouveau, faculté d'édifier et construire une escluse au ruisseau appelé dorio dictal, où bon luy semblerait au dict Capela, et contre les terres du dict seigneur appelées la Garenne, et le paysage d'eau y mentionné pour faire ung (le mot manque) à la dicte terre. Sur le cens annuel et perpétuel de trois deniers tournois. Du 11 juin 1521. Receu et signé Granjon. N° 13. »
4	1525	1525	transaction	Gabrielle de Leyre religieuse à Chazaux messire Gaspard de Leyre seigneur de Cornillon son neveu +Guillaume de Leyre	Rouat	« Transaction d'entre Gabrielle de Leyre, religieuse au monastère de Chazaux, et Messire Gaspard de Leyre, seigneur de Cornillon, son nepveu, par laquelle la dite Gabrielle quitta à son dit nepveu la quarte partie des biens qu'elle prétendait sur Cornilhon et autres terres qui auraient appartenu à Guillaume de Leyre. En date du 14 febvrier 1525, reçu Rouat, notaire de Cornillon. N° 4. »
5	1526	1526	domaine rémunératoire	messire Gaspard de Leyre seigneur de Cornillon Jehan Chapellan + Jehan Thomas de Pin	Rigaud	« Domaine remunératoire faicte par Messire Gaspard de Leyre, seigneur de Cornilhon, à Jehan Chapela (Chapellan), d'une maison qu'avait feu Jehan Thomas du pin, sise dans la basse court du dict Cornilhon, soubz les confins y desincz. Se reservant le dict seigneur le dessous (rez-de-chaussée) de la maison, pour establerie, et les droicts et sans (cens) seigneuriaux. Receu par Rigaud, le 26 juin 1526. N° 5. »
20	1528	1530	trois quittances	Marie de Leyre &+ seigneur de Luppé Suzanne de Leyre dame de Cornillon et la Voulte cardinal de Tournon oncle maternel de Suzanne		« Trois quittances passées par Marie de Leyre, veuve du seigneur de Luppé, de tous les droicts et actions qu'elle pouvait prétendre sur la maison de Cornilhon. Les dictes quittances concédées à dame Suzanne de Leyre, dame de Cornilhon et la Voulte, en déduction de ce qui avait été accordé pour le fait et susdict, par transaction passée entre les dictes parties, par l'entremise de M. le cardinal de Tournon, oncle maternel de la dicte Suzanne. De l'an 1528 et 1530. »
23	1528	1528	transaction	messire François de Tournon noble Jehan seigneur de Saint Chamond, tuteur de demoiselle Suzanne de Leyre fille de + messire Jacques Florimond de Colomb seigneur de Reveyre, procureur de dame Marie de Leyre & + messire Imbert de Gaste seigneur de Luppez, Marie, fille de + Jean, soeur de + Guillaume et + Jacques, tante de Suzanne	Crozet Pierre Pichon Jean Huisselin notaire du Chastelet de Paris	« Transaction passée entre Messire François de Tournon, au nom et comme faisant fort de nobles Jehan, seigneur de Saint Chamond, tuteur et curateur de damoiselle Suzanne de Leyre d'ans de feu Messire Jacques; d'une part, et noble Florimond de Colomb, seigneur de la Reveyre, comme procureur de dame Marie de Leyre vefve de Messire Imbert de Guast (Gaste), seigneur de Luppez (Luppé), sur le différent qui estoit entre les dictes dames Marie et Suzanne, tante et niepce. Disant la dicte Marie, que Messire Jehan de Leyre estoit décédé ayant délaissé Guillaume, Jacques et la dicte Marie, et depuis le dict Guillaume seroit décédé sans hoirs de son corps et par ce moyen competait à la dicte Marie le tiers de tous les biens de son dict feu père et la moitié de ceulx du dict Guillaume, en rapportant par elle sa constitution matrimoniale. Enfin fut passé transaction entre les dictes parties, par laquelle fut convenu que, moyennant la somme de sept mil livres à quoy revenoit la dot de la dicte Marie et, outre ce, la somme de huit cens livres qui fut par ... constitution de contract, tant en argent, comme en descharges ... tous les droicts qu'elle pouvoit prétendre sur les ... Jacques (de) Leyre et encor ... nepveu et outre ce quite l'outre plus ... valloir plus que les sommes quittés ... par Pierre Pichon l'ainé et Jehan Huisselin, notaire du Chastelet de Paris, le 1er octobre 1528. Escript en deux peaux de parchemin, avec lequel est attaché contract signé par extrait : Crozet. N° 23. »
26	1528	1528	ratification	dame Marie de Leyre &+ messire Imbert seigneur de Luppé dame Suzanne de Leyre nièce + Jean, + Guillaume et + Jacques père et frères de Marie	Pierre Pichon et Jean Huisselin notaire du Chastelet de Paris, pour la transaction ratifiée Mathieu Legolis, notaire de Satillieu, pour la ratification	« Ratification passée par dame Marie Leyre, vefve de feu Messire Imbert, seigneur de Luppé, de tous et chacuns les points et articles contenus en la transaction passée entr' elle et dame Suzanne de Leyre, sa niepce, receue le premier octobre 1528, par Pierre Pichon et Jehan Huisselin, notaire du Chastelet de Paris, mesme de la quittance passée au nom d'elle par noble Fleury de Colomb, seigneur de Ryvoire, son procureur, de tous et chacuns les droicts qu'il pouvoient appartenir à la dicte Marie, tant pour le passé que pour l'advenir, sur les seigneuries de la Motte, Cornilhon, Grigny, Lhori (dubitat), Vouzon, Emermeulh et Guilhemencour, sur les autres biens laissés par feus Jehan, Guillaume et Jacques de Leyre, père et frères de la dicte Marie. Receue et signée la dicte ratification; par Mathieu Legolis, notaire, habitant de Satillieu, le dernier jour de febvrier 1528, advant Pasques. N° 26. »
7	1529	1532	deux inventaires	André Pichon, garde du château de Cornillon	Rigaud, notaire d'Aurec	« Inventaire des meubles du chasteau de Cornilhon, bailhés en garde à André Pichon, garde du dit chasteau, suivant son obligation inserée au pied du dict inventaire, reçu en papier : Rigaud, notaire d'Auriec, le penultième juillet 1532. Avec lequel est lié ung autre inventaire des meubles du dict chasteau, de l'an 1529. N° 7. »
64	1529	1532	testament	Gaspard de Leyre, dans la ville de Nole, royaume de Naples A sa soeur Suzanne de Leyre		
175	1529	1552	arrentement			
178	1529	1529	arrentement			
187	1529	1543	arrentement			
209	1530	1530	succession	Suzanne de Leyre, dame de Cornilhon dame Marie de Brion, +		0
16	1531	1531	lettres	Messire Gilbert de Lévis & Suzanne de Layre	Salvandi	« Lettres de ... de Rome et fulmination du monitoire impétrés de Messire Gilbert de Lévis et de Suzanne de Leyre, sa femme, dressées à l'official de ..., contre tous notaires et garde notes qui recellaient les papiers et documents qui seraient au paiement des cens, rentes, loz (lods) et autres droicts appartenant au dict seigneur et dame, et contre toutes autres poersonne qui leur destenoist vaisselle d'or, d'argent ou autres mubles. Signé et receu : Salvandi, 6 novembre 1531. Quotté N° 16. »
189	1531	1531	procès			
205	1531	1531	liève			

8	1532	1539	deux arrentements	Monseigneur de Ventadour André Pichon de Cornilhon (1532) Roch Pierrefort et Claude du Curtial (1539)	notaire Rigaud (1532) notaire Pierre Durau, de Chalancon (1539)	« Arrentement de la seigneurie de Cornilhon, fait par Monseigneur de Ventadour à André Pichon, pour trois ans, pour le prix chacune année de cinq cens quatre vingts livres tournoises. A la charge d'estres payées, par le dit rentier, toutes pensions ordonnées, et sous les autres y reservans y contenues, et receu par le dict Rigaud, le 29 juillet 1532. Plus autre arrentement du dict Cornilhon, fait (en) 1537, en septiesme (sans doute septembre), à Roch Pierrefort (et) Claude du Curtial, pour trois ans, finissant 39 (en 1539), pour le prix chacun de 375 livres. Receu Durau, notaire de Chalancon. N° 8. »
18	1532	1532	deux acquisitions	Messire Gilbert de Lévis comte de Vantadour et seigneur de Cornillon Pierre Limosin et Maurice de la Roche, de la Roche de Vareille, paroisse de St-Maurice en Gourgois, mandement de Cornillon	Paul Rigaud notaire de Cornillon	« Acquisition faite par Messire Gilbert de Lévis, conte de Vantadour et seigneur de Cornilhon, d'une vigne et terre joignants ensemble, contenant la vigne la journée de cinq hommes et la terre trois quarterées, mesures de Saint-Didier, au dict seigneurs vendues par Pierre Limosin du lieu de la Roche des Valehes, paroisse de Saint-Maurice en Gourgoys, mandement de Cornilhon, pour le prix de quarante livres, en cancellation (en annulation) d'un obligé de semblable somme la dicte acquisition receue par Paoul (Paul) Rigaud, notaire de Cornilhon, le pénultième juillet 1532, suivant la testation du dict notaire de la dicte réception. Quoté N° 18 » « Autre acquisition faite par le dict Messire Gilbert d'une vigne et terre joignants ensemble contenant, la vigne, la journée de cinq hommes et la terre la semence de trois cartes, pour le prix de quarante livres, au dict seigneur, par Maurice de la Roche, des dicts lieu, paroisse et mandement. Receu par le dict Rigaud, suivant son atestation sans date, laquelle est icy quotée avec la précédente pour qu'elle soit en mesme feuilhet de papier. N° 18. »
170	1532	1552	rémission			
173	1532	1547	arrentement			
68	1535	1539	arrentement			
174	1535	1547	arrentement			
193	1535	1535	lettres			
67	1536	1536	arrentement			
69	1536	1536	arrentement			
215	1536	1536	benevis			
198	1537	1537	collation			
216	1537	1537	ratification			
220	1537	1537	acquisition	Comte de Ventadour Jehan de Roynac notaire de Cornillon	François et François Michel père et fils.	« Acquisition faite par Me le conte de Vantadour, d'une terre contenant trois sestérées ou environ, sise dans le mandement de Cornilhon, terroir du Piart, confrontant, du matin le chemin tendant d'Auriec à St Estienne de Furan, de couchant les buissons de la commune apelé de la Croix du Perrier, de bise le chemin tendant de Cornilhon à St Didier, pour le prix de 90 livres payé par le dict seigneur à Me Jehan Roynac notaire de Cornilhon, son vendeur. Receu par François Michel le 4 febvrier 1537 et expédié par François Michel son arrière fils et subrogé. N° 220. »
3	1538	1538	contrat de communauté	Gilbert de Lévis comte de Vantadour, baron de la Voute, & Suzanne de Leyre, dame de Cornilhon fils Gilbert	<i>aucun</i>	« Contract de communauté (entre Messre Gilbert de) Lévis conte de Vantadour, baron de la Voute, et dame Suzanne de Leyre, dame de Cornihon, des biens, droicts et successions y spécifiées, lesquels ... appartiendront à leur decez, à Gilbert leur fils. En date ... N° 3. » <i>Date d'après l'abbé Prajoux</i>
40	1538	1561	terrier			
109	1539	1539	ratification			
147	1539	1539	ratification			
172	1539	1539	rolle			
179	1539	1539	promesse			
213	1539	1539	minute			
30	1540	1540	déclaration	comte de Vantadour & dame Suzanne de Layre prieur de Firminy officiers de Cornillon	Vantadour	« Déclaration des prés et terres que Monseigneur le conte de Vantadour et dame Suzane de Leyre, sa femme, tenoient de la directe seigneurie du prieur de Firminy et Saint Paoul, avecques ung mandement du dict seigneurs aux officiers de Cornilhon, de faire vérification de la dicte directe, pour en faire la recognoissance au dict prieur. En date (du) 12 aoust 1510. Signé : Vantadour. N° 30. » <i>problème date: a priori après 1530 => ~1540?</i>
176	1543	1554	arrentement			
204	1543	1543	reconnaissance			
192	1549	1549	arrentement			
214	1549	1549	appensionnement			
181	1550	1550	lettres			
62	1551	1551	attestation			
46	1552	1552	tailles			

50	1552	1552	inventaire			
65	1552	1552	terrier			
42	1556	1556	reconnaissance			
51	1561	1561	prixfait			
52	1561	1561	transaction			
53	1561	1561	prixfait			
180	1561	1563	décharge			
44	1563	1563	inventaire			
47	1565	1565	sentence			
206	1567	1567	ratification			
219	1572	1572	benevis	Messire Gilbert de Lévis, comte de Ventadour Me Odourd Colly, greffier de Firminy	Jacques et François Michel père et fils	
43	1584	1585	transaction			
154	1586	1586	arrentement			
194	1586	1588	arrentement			
152	1588	1588	benevis			
195	1589	1589	articles			
156	1590	1590	quittance			
63	1592	1592	offre			
153	1593	1593	prixfait			
37	1596	1596	benevis			
155	1599	1599	attestatoire	Me Guillaume Robin, notaire de la Voute Mr le duc de Vantadour noble George d'Aboin son maître d'hostel		
203	<i>aucune</i>	<i>aucune</i>	mémoire			
221	<i>aucune</i>	<i>aucune</i>	dénombrement	<i>aucun</i>	<i>aucun</i>	« Dénombrement des cens et rentes, estat des maisons et chasteaux de Leyre, les Enclaux et Monteils. N° 221. »
1			inexistant			
11			inexistant			
14			inexistant			
21			inexistant			
24			inexistant			
41			inexistant			

Relevé effectué par Ludovic Noirie (c) LN 21/08/2010